

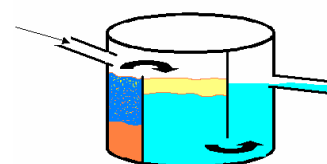
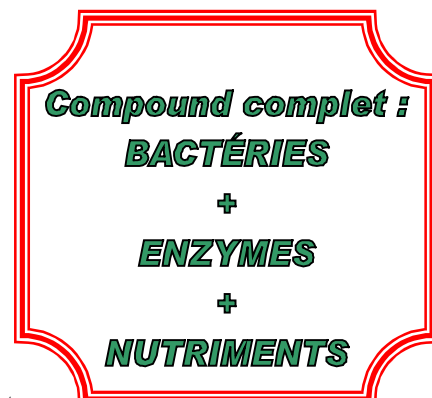
ENZYBIO-BGD

SOLUTION ENZYMATIQUE POUR LA BIO-ÉPURATION DES EFFLUENTS, DÉPÔTS ET MATIÈRES ORGANIQUES DANS LES FOSSES SEPTIQUES ET LES BACS A GRAISSES

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	Compound pulvérulent anhydre	
ASPECT	Microgranulés irréguliers.	
COULEUR	Jaune ocre	
MASSE VOLUMIQUE	apparente	700 g/l +/- 20g/l.
	tassée	710 g/l +/- 20 g/l

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES



Présentation en poudre longue conservation. (en sachet dose aquasoluble de 30 grammes). Dispersion et rehydratation rapide en milieu aqueux. Dans le cadre de son utilisation et de ses applications, sans nature toxique ou dangereuse pour l'homme et les animaux (ne comporte pas de bactéries pathogènes). La diversité de ces composants, les fonctions enzymatiques et fermentaires équilibrées facilitent le traitement des différents constituants organiques présents dans les rejets, les effluents domestiques.

ACTIONS ENZYMATIQUES : Sur les corps gras (par lipases) dégradation des agglomérats de Graisses végétales ou animales fixées sur les parois des bacs, tuyauteries ou flottant à la surface de l' effluent. Sur les sucres, amidons, et autres glucides (par amylases) en suspension ou en solution dans les rejets. Sur les fibres et dérivés de cellulose (par cellulases) matières colloïdales. Sur les matières protéiques (par protéases)

ACTION BIOFERMENTAIRE : La biofermentation assure complémentirement la dégradation des agglomérats organiques. Cette action permet de liquéfier et de fluidifier les rejets. De plus, par leur propriété, dans les conditions ambiantes favorables, à se renouveler, les ferments apportent en se multipliant leurs propres fonctions enzymatiques assurant une bioépuration continue des déchets organiques. Ces actions combinées de dégradation, de digestion, de liquéfaction, de matières organiques par les ferments sélectionnés ensemencés peuvent ainsi contribuer à l' amélioration des valeurs DBO DCO des rejets. D' autre part, cet ensemencement dirigé corrige les effets malodorants causés par la stagnation des matières organiques et leur dégradation pouvant, dans certains cas, résulter de microorganismes de caractère fermentaire putrifiant dominant. Utilisations pour : bacs et fosses de décantation, bacs à graisses, puisards, canalisations d' évacuation dans l'industrie, l'agroalimentaire, les collectivités, la restauration, les cuisines, etc...les circuits de rejets domestiques, fosses septiques, etc...

MODES ET DOSES D'EMPLOI

Dilution de la quantité nécessaire prévue dans un seau propre (rigoureusement exempt de toute trace de bactéricide) contenant 10 litres d'eau tiède (37/40°C maxi). Laisser l'hydratation pendant une durée moyenne comprise entre 1 heure à 3 heures (ne pas excéder cette durée), remuer une ou deux fois si possible et juste avant mise aux endroits souhaités. Ensemencer de préférence en fin de journée. Afin de permettre un ensemencement progressif et régulier conduisant progressivement au système de bio épuration, il convient d'observer les éléments suivants : a/ procéder à un ensemencement dit dose de départ. b/ renouveler régulièrement et hebdomadairement à un rythme d'entretien fonction du volume d'effluent, de la masse d'apport journalière de matières organiques, ainsi que des conditions ambiantes propres.

Compte tenu du temps nécessaire à la mise en place du processus de fonctionnement de la fermentation dégradation liquéfaction (ce temps d'adaptation varie généralement de 1 à 3 semaines). Effectuer un apport initial et ajout périodiquement.

Bacs à graisses :

pour un volume de 100 litres	dose initiale	dose d'entretien
	2 à 4 doses aquasolubles de 30 grammes	Chaque soir une dose aquasoluble de 30 grammes

Fosses septiques : puisards, puits perdus ou d'épandage

pour une capacité de 2000 litres	dose initiale	dose d'entretien bimensuel
	8 doses aquasolubles de 30 grammes	2 doses aquasolubles de 30 grammes tous les 15 jours.

Dans le cas de fosses " paresseuses " malodorantes, un apport de 2 doses aquasolubles de 30 grammes chaque semaine est recommandé dans les périodes où l'eau du réseau particulièrement chlorée entrave le fonctionnement. Tuyauteries, évacuations : eaux usées, siphons de sanitaires, d'éviers, bacs de cuisines, douches, lavabos, etc... dose recommandée : 1 dose aquasoluble de 30 grammes par tuyauteries, évacuations dans les collectifs, habitations, écoles, hôtels, etc...

Extrait conditions de vente : Assurance qualité ISO 9001 : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.